



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immatriculation

Question écrite n° 50315

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de lui donner des indications sur les dates d'entrée en vigueur de la réforme des immatriculations des véhicules automobiles.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire demande au ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales des indications sur les dates d'entrée en vigueur de la réforme du système d'immatriculation des véhicules (SIV). L'entrée en vigueur du SIV est prévue en 2008, année durant laquelle le déploiement de la réforme sera réalisé. D'ici à 2008, des mesures de simplification liées à l'immatriculation des véhicules seront expérimentées. Ces simplifications porteront notamment sur la transmission de la déclaration de cession par internet en 2005 et sur la déclaration du changement d'adresse dans un même département à partir du site internet du service de guichet unique de changement d'adresse en 2006.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50315

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8805

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1113